



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/276
6 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Prix des Nations Unies en matière de population

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale le rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/201 du 17 décembre 1981. Ce rapport, qui couvre l'année 1993, a été établi conformément à la décision 1982/112 du Conseil économique et social, en date du 26 avril 1982 (voir annexe).

* A/48/150.

ANNEXE

Rapport sur le Prix des Nations Unies en matière de population (1993)

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale a adopté le 17 décembre 1981 la résolution 36/201 intitulée "Création du Prix des Nations Unies en matière de population". Ce prix est décerné chaque année à une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs institutions ou toute combinaison de personnes et d'institutions, afin de récompenser le travail le plus remarquable accompli en vue de sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour contribuer à leur solution.
2. C'est le Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population qui choisit le ou les lauréats. Ce comité est composé de 10 représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies élus par le Conseil économique et social pour une période de trois ans.
3. En 1991, le Conseil économique et social a élu pour siéger au Comité pendant une période de trois ans, à compter de janvier 1992, les représentants des pays suivants : Bélarus, Burundi, Cameroun, El Salvador, Equateur, Inde, Japon, Mexique, Pays-Bas et Rwanda. Le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sont membres de droit. Le Directeur exécutif du FNUAP fait fonction de secrétaire du Comité. Le Prix consiste en un diplôme, une médaille d'or et une somme d'argent.
4. Le 5 décembre 1986, l'Assemblée générale, par sa décision 41/445, a modifié le paragraphe 1 de l'article 2 du règlement concernant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population figurant à l'annexe de sa résolution 36/201 de façon que le Prix puisse être décerné à la fois à une personne et à une institution.
5. Le 26 mai 1987, le Conseil économique et social, dans sa décision 1987/129, a modifié en conséquence le règlement intérieur du Comité.
6. En janvier 1993, le Comité a élu comme président M. Nicolaas H. Biegman (Pays-Bas).
7. Les cinq personnalités éminentes suivantes ont été choisies comme membres honoraires exerçant des fonctions consultatives auprès du Comité : M. Takeo Fukuda, ancien Premier Ministre du Japon; M. Bradford Morse, ancien Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement; M. Miguel de la Madrid Hurtado, ancien Président du Mexique; Mme Victoria Sekitoleko, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la République de l'Ouganda; et Mme Robin Chandler Duke, Présidente de Population Action International.

II. PRIX DES NATIONS UNIES EN MATIERE DE POPULATION POUR 1993

8. Au total, 16 candidatures ont été patronnées pour le Prix des Nations Unies en matière de population de 1993. Après avoir soigneusement examiné les différents dossiers et pris en considération les vues des membres honoraires, le Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population a choisi

/...

de décerner le Prix de 1993 à M. Fred T. Sai (Ghana) et au "Population Problems Research Council" du Mainichi Shimbun (Japon).

9. M. Sai joue un rôle prépondérant depuis plus de 20 ans dans le domaine de la planification familiale et de la population. Il est connu pour ses contributions aux recherches sur la nutrition, l'action sociale et la planification familiale. Après avoir été l'un des fondateurs de l'Association nationale de planification familiale du Ghana, il a rempli les fonctions de Conseiller principal pour les questions de population à la Banque mondiale et de Sous-Secrétaire général de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF). A ce dernier poste, il a participé non seulement à la création de la Conférence régionale africaine de l'IPPF mais aussi à la constitution d'associations nationales de planification familiale dans de nombreux pays d'Afrique. Il a toujours bénéficié de l'estime unanime dans son pays natal, au Ghana, aussi bien que dans de nombreuses instances internationales. Il a rempli les fonctions de Président de la Grande Commission à la Conférence internationale sur la population de 1984. Par ailleurs, il a présidé la réunion de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, dont les conclusions ont conduit à l'institution du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Elu président de l'IPPF en 1989, il a été réélu en 1992.

10. Le "Population Problems Research Council" du Mainichi Shimbun a sensibilisé l'opinion aux questions de population et publié un grand nombre d'études, d'ouvrages et d'articles sur ces sujets. Il a été créé en 1949 par le Mainichi Shimbun, l'une des grandes sociétés japonaises de presse, alors que le Japon était pris dans la grande tourmente qui a suivi la deuxième guerre mondiale et devait faire face à un grave problème de surpopulation. L'enquête nationale d'opinion sur la planification familiale, qui a été réalisée pour la première fois par le Council en 1950 et par la suite tous les deux ans, est, de toutes les enquêtes de ce type dans le monde, celle qui couvre la plus longue période et le plus large échantillon. Ses résultats ont été diffusés par divers circuits : diffusion massive dans le Mainichi Shimbun et d'autres publications, ateliers et séminaires de formation. Toutes ces activités ont exercé une énorme influence sur la politique et les programmes démographiques japonais, avec pour conséquence une forte baisse du taux de natalité au Japon. Les résultats obtenus ont été à l'origine d'un grand nombre de recherches importantes. Par ailleurs, le Conseil met ses connaissances et son expérience au service des pays en développement pour les aider à résoudre leurs problèmes de population.

III. QUESTIONS FINANCIERES

11. Au 1er janvier 1992, les avoirs du Fonds d'affectation spéciale se chiffraient au total à 608 480 dollars des Etats-Unis. Une contribution de 10 000 dollars reçue du Gouvernement de Maurice et les revenus des intérêts perçus en 1992 se sont élevés à 37 071 dollars. Les dépenses encourues en 1992, y compris les prix décernés, ont totalisé 18 080 dollars. Au 31 décembre 1992, le solde de fin d'exercice s'établissait à 627 471 dollars.
